



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

15 mai 2017

Le Conseil, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 9 h 30. Il fera d'abord le point sur la mise en œuvre de la **stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense**.

Le Conseil débattrà de la situation dans la **Corne de l'Afrique**, une région confrontée à l'instabilité, notamment en Somalie et au Soudan du Sud. La discussion devrait essentiellement porter sur les défis politiques et sécuritaires, notamment les répercussions de cette situation dans l'ensemble de la région, autour de la mer Rouge.

Le Conseil aura ensuite un débat d'orientation sur les **relations entre l'UE et l'Afrique** en s'appuyant sur une communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur un **nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE**. Cette discussion contribuera à la préparation du sommet UE-Afrique qui doit se tenir en novembre.

Les ministres des affaires étrangères participeront à un déjeuner de travail avec le président de la **Commission de l'Union africaine**, M. Moussa Faki Mahamat, qui a pris ses fonctions le 14 mars 2017.

Les ministres des affaires étrangères feront le point sur le **Partenariat oriental** dans la perspective de la réunion ministérielle du Partenariat oriental qui se tiendra le 19 juin à Luxembourg et du sommet du Partenariat oriental, prévu le 24 novembre à Bruxelles.

Possibilités de point presse:

- | | |
|---------------|--|
| +/- 9 h 15 | Déclaration de la haute représentante, M ^{me} Federica Mogherini, avant la session |
| +/- 13 heures | Accueil par la haute représentante, M ^{me} Federica Mogherini, du président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat (déclaration à la presse) |
| +/- 17 h 30 | Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères |

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense

Les ministres tiendront un débat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'Union dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les ministres des affaires étrangères feront le point sur les progrès accomplis, en particulier en vue de l'examen et de l'adoption de conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense dans le cadre de la stratégie globale de l'UE, lors de la session du Conseil des affaires étrangères (Défense) du 18 mai.

Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen du 9 mars, le Conseil devrait fournir des orientations politiques sur des propositions concrètes afin de poursuivre la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, notamment en ce qui concerne:

- les prochaines étapes nécessaires pour l'établissement de la **capacité militaire de planification et de conduite (MPCC)** au sein de l'État-major de l'UE existant dans le cadre du Service européen pour l'action extérieure, qui sera chargée de la planification et de la conduite des missions militaires à mandat non exécutif (actuellement EUTM Somalie, EUTM RCA et EUTM Mali), comme agréé le 6 Mars 2017.
- la possibilité d'instituer une coopération structurée permanente (**PESCO**). Le traité de Lisbonne a introduit la possibilité, pour certains États membres de l'UE, de renforcer leur coopération en matière militaire en établissant une coopération structurée permanente (article 42, paragraphe 6, et article 46 du TUE). Il s'agit de tirer pleinement parti de cette possibilité en mettant en place une coopération structurée, permanente et inclusive, grâce à laquelle les États membres qui le souhaitent et en ont la capacité pourraient développer leur collaboration dans le domaine de la sécurité et de la défense;
- la possibilité d'instaurer un examen annuel coordonné en matière de défense (**CARD**) piloté par les États membres, qui mettrait en place un processus permettant d'obtenir un meilleur aperçu, au niveau de l'UE, par exemple, des dépenses et des investissements nationaux dans le secteur de la défense ainsi que des efforts de recherche dans ce domaine, afin de mieux remédier aux capacités européennes défaillantes, d'approfondir la coopération dans le domaine de la défense et de garantir une utilisation optimale des projets de dépenses en matière de défense ainsi qu'une meilleure cohérence entre ces derniers;
- le renforcement du dispositif de réaction rapide de l'UE, y compris les **groupements tactiques de l'UE**, en vue d'accroître encore leur modularité de manière pragmatique;
- l'adoption d'une approche plus stratégique à l'égard de **partenariats** dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, en vue de renforcer la coopération avec des pays partenaires qui partagent les valeurs de l'UE et qui ont la capacité et la volonté de contribuer aux missions et aux opérations relevant de la PSDC.

Le Conseil pourrait aussi prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions concernant la coopération entre l'UE et l'OTAN et du plan d'action européen de la défense élaboré par la Commission.

Le 14 novembre 2016, le Conseil a adopté des conclusions sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ces conclusions fixent le niveau d'ambition, à savoir les principaux objectifs que l'UE et ses États membres viseront à atteindre dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le Conseil a arrêté trois priorités stratégiques: la réaction aux crises et conflits extérieurs, le renforcement des capacités des partenaires et la protection de l'Union européenne et de ses citoyens. Des progrès ont été enregistrés et de nouvelles orientations ont été fournies dans le cadre des conclusions du Conseil du 6 mars 2017.

La sécurité et la défense figurent parmi les domaines prioritaires dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, qui comprend également le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, la mise à jour des stratégies régionales et thématiques existantes ou l'élaboration de nouvelles stratégies ainsi que l'intensification des efforts en matière de diplomatie publique.

[Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

[Conclusions du Conseil du 6 mars 2017 concernant les progrès de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense \(communiqué de presse\)](#)

[Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne \(site web\)](#)

Corne de l'Afrique

Le Conseil débattrait de la situation dans la Corne de l'Afrique, une région confrontée à l'instabilité, en particulier en Somalie et au Soudan du Sud. La discussion devrait essentiellement porter sur les défis politiques et sécuritaires, notamment sur les répercussions de cette situation dans l'ensemble de la région, au delà de la mer Rouge. Les ministres devraient fournir des orientations sur le potentiel que pourrait présenter un renforcement du rôle de l'UE dans la région.

La Corne de l'Afrique est confrontée à une situation préoccupante, sa stabilité étant mise à mal, tant au sein des pays qu'entre les pays de cette région. Récemment, la grave sécheresse et les effets du changement climatique en Somalie, en Éthiopie et au Kenya ont encore aggravé la menace qui pèse sur la stabilité de la région. Les conflits et la sécheresse qui sévissent au Soudan du Sud ont contraint 1,9 million de personnes à abandonner leur foyer et poussé 1,8 million de personnes à passer la frontière. En Somalie, la vie de la moitié de la population est menacée. Une réunion de crise humanitaire consacrée aux niveaux alarmants d'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique s'est tenue à Bruxelles le 5 avril 2017. Une conférence internationale sur la Somalie, à laquelle la haute représentante de l'Union, Federica Mogherini, a participé, s'est tenue le 11 mai à Londres.

Les travaux du Conseil devraient essentiellement porter sur la manière de renforcer l'engagement de l'UE sur les questions politiques importantes pour la stabilité de la région. Celles-ci comprennent notamment les relations dans le bassin du Nil bleu; la coopération engagée par la Somalie avec ses voisins pour assurer la sécurité au sein du pays et dans la région; et la persistance du conflit frontalier qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les ministres pourraient également évoquer l'importance que revêt la stabilité de la Corne de l'Afrique pour l'ensemble de la région de la mer Rouge qui est, notamment, déterminante pour garantir la sécurité des routes maritimes du commerce international.

Les ministres pourraient également réfléchir à la manière dont l'UE pourrait contribuer au renforcement de la coopération en matière de sécurité et de gestion des frontières dans la région, en s'appuyant sur le processus de Khartoum, le dialogue sur les migrations entre l'UE et l'Afrique lancé en 2014, qui a favorisé l'émergence d'une dynamique régionale positive.

[Document de travail conjoint de services sur la première année de mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 en faveur de la Corne de l'Afrique](#)

[Conférence de Londres sur la Somalie \(2017\)](#)

[Réunion de crise sur la situation humanitaire dans la Corne de l'Afrique, 5 avril 2017](#)

[EUNAVFOR - opération Atalanta](#)

Relations entre l'UE et l'Afrique

Le Conseil mènera un débat sur les relations entre l'Afrique et l'UE en s'appuyant sur la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE.

La communication conjointe fixe trois objectifs pour les relations entre l'UE et l'Afrique: un renforcement de l'engagement mutuel et une coopération accrue, la sécurité (tant terrestre que maritime) et la lutte contre les menaces transnationales, et un développement économique durable et inclusif en Afrique. Elle propose des actions concrètes pour rendre les États et les sociétés plus résilients et pour créer davantage d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Cette discussion contribuera à la préparation du sommet UE-Afrique prévu en novembre. Le thème proposé pour ce sommet est "Investir pour la jeunesse", un sujet qui est devenu une priorité essentielle aussi bien pour l'Europe que pour l'Afrique, compte tenu de l'évolution démographique de l'Afrique et des défis majeurs que celle-ci entraîne en termes de développement économique et de création d'emploi, de sécurité, de participation politique et de migration. Les ministres devraient mettre l'accent sur cette dimension lors de leurs discussions.

Les ministres ont mené un débat sur les relations avec l'Afrique lors du Conseil des affaires étrangères du 12 décembre. Ils ont ensuite insisté sur le fait que la coopération et le dialogue avec l'Afrique demeurent essentiels pour prévenir les conflits, favoriser la sécurité des populations, s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et gérer les flux migratoires. Bien que la coopération au développement soit un aspect important de l'action menée par l'UE en Afrique, les ministres ont également mis l'accent sur l'importance des relations économiques et des possibilités d'investissement en Afrique, ainsi que sur la nécessité de soutenir la création d'emplois.

Les ministres ont insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux en matière de gouvernance, de démocratie, de droits de l'homme ainsi que sur les aspects connexes de la participation - notamment de la société civile et des femmes - au processus décisionnel. Ils ont noté l'importance de s'adresser à la jeunesse africaine en vue du sommet.

[Communication conjointe: un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE](#) (y compris les liens vers les documents destinés à la presse: communiqués de presse, fiches d'information, Questions et réponses).

[Relations UE-Afrique](#)

Partenariat oriental

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur le Partenariat oriental dans la perspective de la réunion ministérielle qui se tiendra à Luxembourg le 19 juin et du sommet du Partenariat oriental prévu à Bruxelles le 24 novembre.

Faisant fond sur les discussions qu'ils ont tenues en dernier lieu lors du Conseil des affaires étrangères du 14 novembre et sur les conclusions qu'ils ont adoptées à cette occasion, les ministres des affaires étrangères définiront de nouvelles orientations quant à l'approche à suivre et aux principaux éléments à mettre en avant lors du prochain sommet du Partenariat oriental.

Ce sommet sera l'occasion de faire le point sur la coopération actuelle engagée en soutien aux six pays du Partenariat oriental, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine. Le sommet devrait aussi fournir de nouvelles orientations en vue de renforcer la coopération dans les quatre domaines d'action prioritaires convenus lors du dernier sommet (Riga, 21-22 mai 2015), à savoir: la mobilité et les contacts entre les personnes; l'exploitation des débouchés commerciaux; et l'amélioration des interconnexions, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie. Le document de travail conjoint des services de la haute représentante et de la Commission européenne intitulé "Eastern Partnership - Focusing on key priorities and deliverables" répertorie vingt tâches à accomplir d'ici 2020 dans ces quatre domaines.

Le sommet de Riga a confirmé une nouvelle fois l'importance stratégique que l'UE attache au Partenariat oriental; il a témoigné de sa ferme détermination à entretenir des relations plus étroites et sur mesure avec les six pays partenaires et du vif intérêt qu'elle porte à cette question. L'UE a continué à consolider ses relations différenciées et sur mesure avec chaque pays du Partenariat oriental, comme prévu également dans le cadre de la révision de la politique européenne de voisinage, qui met l'accent en particulier sur la stabilité.

En 2014, l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie ont signé des accords d'association avec l'UE, y compris sur l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet. L'application provisoire de ces accords a débuté dans le courant de l'automne 2014, à l'exception de la partie de l'accord d'association avec l'Ukraine relative à la zone de libre-échange approfondi et complet, qui est appliqué provisoirement depuis le 1^{er} janvier 2016. L'accord d'association avec la Géorgie et la République de Moldavie est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Suivant l'exemple de la République de Moldavie, une libéralisation du régime des visas a été décidée en faveur de la Géorgie (27 février 2017) et de l'Ukraine (11 mai 2017).

L'UE et l'Arménie ont mené à bien des négociations visant à établir un nouvel accord de partenariat global et renforcé pour l'approfondissement de leurs relations bilatérales. Des négociations sur un nouvel accord global avec l'Azerbaïdjan ont été ouvertes. La forme que prendra la future politique de l'UE à l'égard de la Biélorussie demeure conditionnée par la mise en œuvre par ce pays de mesures tangibles en faveur du respect de la démocratie et des droits de l'homme, mais le groupe de coordination UE-Biélorussie permet d'aborder les relations bilatérales de manière plus globale.

Le Partenariat oriental a été lancé en 2009. Il a pour but de favoriser une association politique et une intégration économique à l'UE, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays du Partenariat oriental. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'adhésion aux principes de l'économie de marché.

[Conclusions du Conseil sur le réexamen de la politique européenne de voisinage](#)
(14 novembre 2016)

[Document de travail conjoint intitulé: "Eastern Partnership - Focusing on key priorities and deliverables"](#)

[Sommet du Partenariat oriental](#) (note d'information)

Commission de l'Union africaine

Au cours du déjeuner, les ministres de l'UE discuteront de la coopération avec l'Union africaine avec M. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine. Ce dernier a pris ses fonctions le 14 mars 2017, en remplacement de M^{me} Dlamini Zuma.

[site web de l'Union africaine](#)

Points divers

Le Conseil devrait adopter sans débat plusieurs conclusions et décisions.

Venezuela

Eu égard aux événements préoccupants qui se sont déroulés récemment, le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Venezuela. Depuis les dernières conclusions du Conseil sur le Venezuela en juillet 2016, la situation économique et sociale du pays s'est détériorée, et les clivages politiques et la violence se sont accentués, faisant de nombreux morts et blessés. Le Conseil devrait souligner que la violence ne résoudra pas la crise qui touche le pays et que les droits fondamentaux du peuple vénézuélien doivent être respectés, notamment le droit de manifester pacifiquement. Le Conseil devrait appeler tous les acteurs politiques et les institutions du Venezuela à œuvrer de manière constructive à une solution pacifique de la crise.

[Conclusions du Conseil du 18 juillet 2016 sur le Venezuela](#)

[Déclaration de la porte-parole sur les violences au Venezuela](#)

[Délégation de l'UE au Venezuela](#)

Populations autochtones

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions sur les populations autochtones rappelant que l'UE est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités

Ces conclusions font suite au document de travail conjoint des services mettant en œuvre la politique extérieure de l'UE à l'égard des peuples autochtones, publié par la haute représentante et la Commission européenne en octobre 2016. Le document de travail conjoint a recensé diverses manières permettant à l'UE de renforcer son soutien aux peuples autochtones grâce aux politiques extérieures et aux instruments financiers actuels.

Le Conseil devrait mettre l'accent sur le fait qu'il importe de s'attaquer à la discrimination et aux inégalités fondées sur l'origine ou l'identité autochtones ainsi que sur l'importance des actions entreprises pour faire face aux menaces et lutter contre la violence à l'égard des populations autochtones. Le Conseil devrait également souligner qu'il est essentiel de renforcer encore les possibilités de dialogue et de consultation avec les populations autochtones à tous les niveaux de coopération de l'UE.

[Politique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie](#)

[Document de travail conjoint des services mettant en œuvre la politique extérieure de l'UE à l'égard des peuples autochtones](#)
